

**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du Pôle Territorial  
des HAUTES TERRES D'OC**

|  |  |
|--|--|
| <b>Nombre de membres :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• En exercice : 18</li><li>• Qui ont pris part à la délibération : 15</li></ul> | L'an deux mille vingt-deux, le sept mars à dix heures trente, le comité syndical du Pôle Territorial des Hautes Terres d'Oc, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Vialavert (LE BEZ).  |
| <b>Date de convocation :</b><br><br>28 février 2022  | <b>Etaients présents :</b><br><br>- Pour la C/C Sidobre - Vals et plateaux : Christine BERNOT, Christine CALVET, Gilles COMBES, Jean-Marie FABRE, Jean-Claude GUIRAUD, Brigitte PAILHE-FERNANDEZ, Françoise PONS et Alain RICARD<br>- Pour la C/C des Monts de Lacaune et Montagne du Haut-Languedoc : Pierre BAILLY, Robert BOUSQUET, Marie-José BROUSSE, Alain CABROL, Francis CROS, Jim RONEZ et Anne-Lise SAUTEREL<br><br><b>Absents excusés :</b> André CABROL, François BONO et Daniel VIDAL.<br><br><b>Alain CABROL a été désigné secrétaire.</b> |

[Délibération N° 2022-5 – Attribution des subventions 2022](#)

Le Président propose d'attribuer les subventions suivantes en 2022 :

- Participation au fonctionnement du Conseil de Développement des Hautes Terres d'Oc sur la base de 0,20 € par habitant, soit la somme de 4 181.40 €

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

**DECIDE** d'attribuer et de verser cette subvention pour la somme indiquée,

**DIT** que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au Budget Primitif 2022 du PETR des Hautes Terres d'Oc

**DONNE POUVOIR** à Monsieur le Président pour signer tous les documents relatifs à ce projet.

Pour extrait certifié conforme,  
Fait à Brassac, le 7 mars 2022.

Le Président,  
Jean-Marie FABRE,

